

retrouver le plateau des 5 p. 100 d'ici la fin de la décennie en raison d'une croissance plus constante de la région et de l'approfondissement de l'intégration résultant de l'ALENA.²⁹ Cette région constitue un excellent marché pour les produits canadiens à plus forte valeur ajoutée : en 1980, les livraisons de matières ouvrées, de machines et de biens d'équipement, de même que de produits de consommation manufacturés, représentaient plus de 60 p. 100 des exportations du Canada vers l'Amérique latine.

Les possibilités d'un resserrement des relations économiques avec des pays clés d'Amérique latine et du bassin du Pacifique ne se limitent pas, loin s'en faut, aux retombées immédiates et prévisibles sur le plan des exportations. Le défi encore plus large qui se pose consiste à déterminer les moyens d'aborder un ordre du jour économique international de plus en plus global et, donc, empiétant sur la souveraineté des États, de façon à ce que le système « fonctionne » pour le Canada, à la fois par l'établissement de règles économiques claires correspondant aux intérêts de notre pays et par l'acceptation de ces règles de la part des trois grandes entités.

La codification du système commercial international a beaucoup progressé depuis dix ans. Des questions comme le commerce transfrontalier des services, des règles non discriminatoire en matière d'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la nature des mécanismes de règlement des différends ont largement dépassé les débuts hésitants et indécis du mouvement de réforme du début des années 80. Bien que cette codification soit loin d'être achevée au plan multilatéral, cet ordre du jour bénéficie maintenant d'une approbation nettement élargie. Et pourtant, tout indique que les années 90 vont faire avancer beaucoup plus loin cet ordre du jour en matière de « commerce ».

En réalité, les négociations commerciales se transforment rapidement en négociations économiques qui ont des répercussions profondes sur une gamme plus large de politiques qu'on a longtemps considérées comme étant de compétence nationale. Ce nouvel ordre du jour comprend le commerce et

²⁹ Les exportations canadiennes vers l'Amérique latine et les Antilles ont progressé de 19 p. 100 (selon la valeur déclarée en douane) en 1992, tandis que le Mexique est devenu, en importance, notre cinquième fournisseur. Statistique Canada considère que les exportations canadiennes à destination du Mexique ont été sous-estimées d'au moins un tiers parce qu'on n'a pas consigné avec exactitude les livraisons faites à des intermédiaires installés aux États-Unis. Il en va peut-être de même pour les exportations canadiennes destinées à d'autres pays de l'hémisphère, lesquelles sont transbordées aux États-Unis. Cette correction donne à penser que l'excédent commercial du Canada à l'égard des États-Unis est légèrement moins élevé que le volume officiellement consigné.